



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze février 2019, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Marie Christine PONCET, Christiane FONT, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Franck ESSERTEL, Geneviève FAYOLLE, Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE, Marie Andrée COUTURIER, Claude GOY (arrivée à 21h20), Jean Michel CALVI

Absents :

Excusés : Lionel MILETIC, Karine FONT, Jérôme GUBIEN

Pouvoirs : Lionel MILETIC à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Christiane FONT

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 24 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2019-07 : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école St François***

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique. Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Monsieur le Maire dit que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2018 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 539,08 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 539,08 € par élève, pour 76 élèves, soit un montant total de 40 970,08 € pour 2019.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2019-08 : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires***

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2019, un budget de 46€ par élève, soit un montant de 3 588 € pour 78 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-09 : Attribution d'une subvention au Twirling Club**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté, en séance du 22 Mars 2018, des crédits pour un montant global de 70 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur Régis GUINAND présente la demande de subvention de l'association du Twirling Club. Le bilan financier de l'association pour la saison 2017/2018 est joint à la demande ainsi que le bilan prévisionnel pour la saison en cours. Celui-ci fait apparaître un déficit prévisionnel d'environ 5 000,00 €, dû notamment aux participations aux concours régionaux et nationaux (Frais de déplacement, logement...). Ceux-ci engendrent des déplacements de plus en plus lointains du fait du regroupement des régions Auvergne et Rhône-Alpes. La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750,00 € pour l'année 2019 à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 750€ à l'association du Twirling Club.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

- ⇒ **Commission Urbanisme**

- Etude des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours

- ⇒ **Commission Finances**

- Section de Fonctionnement : avec des dépenses limitées à 90% du Budget et des recettes à 102%, nous avons dégagé un Résultat positif de près de 300 000 €.
- Section d'Investissement : malgré des recettes limitées à 168 K€ (mais à 124% du budget) auxquelles se rajoutent 38 K€ de cessions (terrain Grand Maison), du fait de dépenses engagées à hauteur de seulement 425 K€ soit 32% de notre prévisionnel (de nombreux projets et/ou paiements ayant été décalés sur 2019 voire 2020), le besoin de la section a été limité à 218K€ (versus plus de 1,1 M€ théoriquement envisagé). Si bien que notre Cash-Flow global a même été positif de 81 K€ et notre Trésorerie s'est renforcée à plus de 1,4 M€. Bien entendu les importants investissements prévus dans les mois à venir (fin du projet tourisme dont l'adressage, démolition de la Place Saint Anne, projet « EPORA », parking de l'Aubépin etc...) viendront l'entamer mais nous pouvons continuer à sereinement les appréhender.
- Le budget 2019 est en cours d'élaboration et sera présenté lors du prochain conseil municipal **du 21 Mars 2019, à 20h00 en Mairie**

- ⇒ **Commission Culture**

- Grande Lessive : Jeudi 28 mars 2019
 - o Thème : DE LA COULEUR
 - o Une oeuvre au format A4 21x29,7 mm (peinture, scrapbooking, collage, photo...)
 - o Tout le monde peut et DOIT participer !
 - o Vernissage à 17H (avec verre de l'amitié)
 - o Dress code : tenues colorées !
 - o Lieu : Square des enfants, entre l'école publique et la Cure.
- Fête de la Musique : Vendredi 21 juin 2019
 - o Lieu : L'Aubépin, derrière la salle
- Journée du Patrimoine : Dimanche 15 septembre
 - o Lieu : Place de Lamure
- Téléthon : les 6 et 7 décembre 2019.
 - o Gilles GOUTAGNY ayant arrêté l'organisation du téléthon sur la commune. La commission Culture réfléchit à la reprise du flambeau.

⇒ **Commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations**

- Etude des demandes de subventions des associations communales
- Etude des demandes des subventions des établissements scolaires (maisons familiales, MFR) : pas de suite donnée à ces demandes

⇒ **Commission Ecole**

- Cantine : de plus en plus d'enfants déjeunent à la cantine les midis (70 enfants en moyenne)
- Un point est fait sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie
- Le conseil municipal des enfants sera renouvelé le 11 avril 2019

Informations diverses

- Couverture téléphonie portable : selon une étude, nous avons désormais une bonne couverture avec aux moins deux opérateurs opérationnels dans les trois bourgs.
- Pôle d'Animation : après consultation des services compétents du SDMIS, sa capacité actuelle ne peut être augmentée en l'état. La municipalité ne donne pas suite à la demande d'une association pour augmenter temporairement sa capacité.
- Salle Ste Anne : nous allons proposer à la vente (dons au CCAS) différents équipements qui pourraient intéresser des tiers (radiateurs en fonte, lustres, ancienne cuisinière...)
- Changement des dates des conseils municipaux de Juin et Juillet : pas de conseil municipal en juin et le conseil municipal du 25 juillet est annulé et remplacé par un conseil municipal en date du 11 juillet
- Zone 30 à l'Aubépin : la peinture et la signalétique verticale vont être posées
- 23 Mars 2019 : nettoyage de la nature. Toutes les associations ainsi que la population est cordialement invitée. Les points de départ se feront à 9h aux lieux habituels.
- ZA Bel Air : un bâtiment doit être mis en sécurité. Un arrêté de péril sera pris car des tôles se détachent
- Ramassage des ordures ménagères ; le porte à porte est terminé. Toutes les poubelles doivent être groupées en point d'apport collectif. Un bilan complet sera effectué sur le temps gagné et sur la qualité de travail des agents.
- Commission Transition Energétique de la CCMDL : le Parc Eco Habitat fête ses 10 ans le 25 Mai 2019
- Commission Urbanisme de la CCMDL : modification du SCOT des Monts du Lyonnais en cours du fait qu'on intègre les 7 communes de la Loire et Ste Catherine. Approbation du SCOT fin 2019, si les études environnementales ne sont pas nécessaires pour cette modification
- Centre socio culturel ; nouveau projet social pour 5 ans en cours d'écriture. Sera déposé fin mars. Un nouveau cycle « Santé/Sport Séniors » va être lancé. Carnaval organisé avec la MJ de St Symphorien sur Coise le vendredi 22 Février.
- Création d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale) au niveau de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ; des personnes volontaires pour y siéger peuvent déposer leur candidature
- Harmonisation de la compétence assainissement au sein de la CCMDL au 1^{er} Janvier 2020
- Une conférence aura lieu sur la vie de Bernard Jacoud, faite par son fils, le 29 mars 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 21 Mars 2019, à 20h00, en Mairie